

UNEF Paris IV
(Union nationale des Étudiants de France-
Association Générale des Étudiants de Paris IV)
18 rue de la Sorbonne
75005 PARIS
01-40-46-32-27

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris,
Pour information: À Monsieur le Président de l'Université de Paris IV,

En Sorbonne, le 10 septembre 1998.

Monsieur le Recteur,

Vendredi 4 septembre, vers 9h30, l'un d'entre nous s'est présenté à l'entrée du 17 rue de la Sorbonne.

Comme il sortait sa carte, un vigile lui a signifié qu'il n'avait pas le droit d'entrer, en se réclamant d'un « ordre du rectorat », lié aux événements de la veille à Paris III.

Il a alors demandé s'il s'agissait d'un ordre écrit comportant une liste nominale. La réponse qui lui fut faite qui, nous l'espérons, vous étonnera autant que nous fut à peu près « Non, mais nous connaissons vous têtes ».

Comme il s'interrogeait sur les bases légales d'une telle décision, un des vigiles lui répondit « Et ce qu'ils ont fait hier, croyez-vous que c'est légal ? ».

Nous n'avons pas l'intention ici d'ouvrir le débat avec vous sur ce point, sur lequel nos opinions seront vraisemblablement très divergentes. Mais il nous semble que, quoi qu'il en soit, on n'a jamais considéré en droit français que l'existence d'actions illégales autorisait à en commettre ceux qui étaient chargés de faire respecter la loi. Il serait bon de le faire savoir à vos vigiles.

Nous avons la chance d'étudier dans une université progressiste dont le président, quand une organisation reconnue comme représentative demande à être reçue, a d'autres réflexes que de faire donner la garde. Nous n'étions donc en rien concernés par la façon dont les choses se sont passées à Paris III, au-delà de notre inquiétude de voir le pouvoir changer la Sorbonne en champ de bataille et de notre solidarité avec les victimes.

Nous ne pouvons donc qu'être scandalisés qu'un étudiant inscrit depuis de nombreuses années à Paris IV, qui y a même enseigné comme vacataire, puisse être interdit d'entrée en Sorbonne parce qu'il a une tête laissant penser qu'il appartient à notre syndicat.

Pour manifester cette inquiétude et demander des explications, nous avons évidemment immédiatement téléphoné au rectorat. Deux interlocuteurs successifs, fort aimables et très compréhensifs, nous ont promis que Monsieur Vitry nous rappellerait dès que possible. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous attendons toujours.

C'est pourquoi nous nous permettons de nous adresser à vous pour vous demander de nous confirmer qu'il s'agissait d'une erreur et, surtout, de nous garantir que de telles choses ne se reproduiront plus.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, à l'assurance de notre considération.

Philippe Lieutaud,
président d'AGE.

Emmanuel Lyasse,
secrétaire d'AGE